

ACCOMPAGNER LES VICTIMES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS LEURS PARCOURS D'INSERTION

INSTITUTION PARTENAIRE

Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)
169bis boulevard Vincent Auriol
https://www.esclavagemoderne.org
Association à but non-lucratif (Loi 1901)

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Marie FOUCRAY, Coordinatrice du Pôle psycho-social

Roxane OUADGHIRI HASSANI, chargée de développement

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

Le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) combat depuis 1994 toutes les formes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Cette grave violation des droits demeure peu ou mal connue en France, bien qu'elle touche tous les secteurs d'activités : travail domestique, construction et bâtiment, agriculture, petits commerces de proximité, pêche, soins aux personnes âgées, etc.

Aujourd'hui reconnu comme un acteur incontournable et expert de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, le CCEM continue d'apporter **une assistance psycho-sociale** et juridique à toutes les personnes affectées par ce phénomène sur le territoire français (y compris Outre-Mer) et exprimant le besoin d'être accompagnées. Entre 250 et 300 personnes sont accompagnées chaque année (plus de 1 000 victimes accompagnées depuis la création de l'association).

En plus de son action auprès des victimes, il mène un plaidoyer auprès des instances nationales, européennes et internationales pour une meilleure prise en compte du phénomène dans les politiques publiques ainsi qu'une meilleure appréhension des besoins des personnes victimes. Enfin, il intervient pour la diffusion de la connaissance liée au phénomène de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, auprès du grand et du jeune public, mais également de professionnel.le.s.

Ces dernières années, le CCEM a connu une phase d'accroissement et de professionnalisation. Cela a notamment eu pour conséquence un renforcement du Pôle psycho-social, ainsi qu'un travail interne sur l'adoption d'objectifs stratégiques pour chaque pôle d'action. Le projet s'inscrit dans cette dynamique, en proposant de soutenir le Pôle psycho-social dans son développement.

CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Le projet proposé comporte deux missions distinctes : la réalisation d'un livret d'accompagnement et la tenue de permanence d'aide aux démarches d'insertion.

01.04.2021



1- Le livret d'accompagnement

L'un des objectifs à moyen terme que s'est fixé le Pôle Psycho-social est la création d'un « livret d'accompagnement », qui pourra être distribué à chaque personne nouvellement accompagnée (environ 55 nouve.aux.lles bénéficiaires par an), y compris les personnes uniquement suivies par le Pôle Juridique. Le livret devra notamment permettre aux bénéficiaires de :

- Noter ses rendez-vous avec le CCEM ou autres structures (fonction agenda)
- Noter les contacts de ses référents (fonction répertoire)
- Prendre des notes relatives aux différents dispositifs d'aide auxquels ils ont accès : identifiants et mots de passe, marche à suivre pour la réalisation d'une démarche, etc. (fonction mémo)
- Consulter les principales adresses solidaires et utiles disponibles en Île-de-France : accueils de jour, conciergeries, restaurants solidaires, etc.
- Garder à disposition les numéros d'urgence et utiles : police, pompiers, 115, etc.
- Noter ses heures de travail effectuées

Le livret devra être simple d'utilisation et facilement transportable par les bénéficiaires. Ne pouvant être actualisé chaque année, il devra se focaliser sur les principaux lieux ressources et être durable. En concertation avec le Pôle Psycho-social (voir « modalités de collaboration »), le guide pourra être multilingue ou amené à être traduit, pour tenir compte des publics allophones.

Le travail sur le livret sera l'occasion pour les étudiant.e.s de s'investir sur un cycle de projet entier, de la commande à la livraison, en collaboration étroite avec l'équipe du Pôle Psycho-social (principalement via sa coordinatrice) et les autres services du CCEM. Une version avancée du livret pourra être présentée au « Comité de Vie Associative », composé de représentants des personnes accompagnées, qui donneront alors leur avis sur l'outil et proposeront d'éventuelles modifications.

Si le temps du projet le permet, iels pourront également être amené.e.s, en lien avec la chargée de développement, à participer à la recherche de financement nécessaire à l'impression (et éventuelle traduction) du livret ainsi qu'à échanger avec les prestataires.

2- Les permanences d'aide aux démarches d'insertion

Avec près de 160 personnes actuellement suivies par les deux travailleuses sociales du Pôle Psycho-social (chiffres au 1^{er} septembre 2023), le CCEM propose aux étudiant.e.s travaillant sur le livret d'accueil d'également s'investir pour l'accompagnement direct des personnes victimes et accompagnées, via des permanences d'aide aux démarches. Les démarches concernées pourront par exemple consister en :

- Ouverture et maintien des droits à la santé (AME, CSS, etc.)
- Aide à la prise de rendez-vous médicaux
- Aide à la déclaration des impôts
- Apprentissage des plateformes numériques (Espaces Ameli, Pôle Emploi, etc.)
- Accompagnement physique pour des démarches type ouverture de compte bancaire, etc.

Ces permanences, probablement mensuelles et qui ne rassembleront pas l'ensemble des étudiant.e.s à chaque fois (à déterminer, voir « modalités de collaboration »), contribueront grandement à l'insertion des personnes accompagnées dans la société française. Pour les étudiant.e.s, elles permettront de découvrir le public destinataire du livret ainsi que les aspects les plus pratiques de l'accompagnement, leur apportant de la matière pour l'élaboration du livret. Elles seront aussi l'occasion de bâtir ou renforcer leur expérience auprès des publics vulnérables et de développer des aptitudes d'écoutes et de pédagogie. Encadrés par les travailleuses sociales, les étudiant.e.s pourront être sensibilisé.e.s et découvrir le travail social.

01.04.2021 2



PRÉREQUIS SOUHAITÉ POUR LES ÉTUDIANT.E.S (FACULTATIF)

- Sensibilité aux ou connaissances des difficultés matérielles des publics étrangers en situation de précarité et des dispositifs d'accès aux droits et d'insertion.
- Capacités d'écoute, volonté d'apprendre et capacités à accepter les lignes de conduites définies par les travailleuses sociales (posture et degré d'engagement vis-à-vis du public, adoption des termes préconisé par l'association, ponctualité, etc.).
- Maitrise de base et/ou envie de découvrir les outils informatiques et logiciels de graphisme et mise en page.
- Ouverture d'esprit, créativité.
- Engagement sérieux sur la durée du projet.
- Maitrise impérative de l'anglais ; la maitrise de l'arabe, de l'espagnol, du portugais, du tagalog ou du bambara serait un plus.

EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN?

Encore trop méconnue du grand public et des professionnel.le.s, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail concernerait près de 27 millions de personnes dans le monde et est la deuxième forme d'exploitation en France. Les victimes de ce fléau invisible sont particulièrement vulnérables et précarisées par l'exploitation, qui les a généralement maintenues isolées du reste de la société. À leur sortie d'exploitation, ces dernières n'ont que très peu de repères géographiques et culturels ; la méconnaissance de leurs droits et la perte d'autonomie qu'elles ont subi les met à risques de nouvelles situations d'exploitation.

Le projet répond à un besoin d'outil pratique et pédagogique et d'espaces pensés pour ce public spécifique, majoritairement étranger et allophone, éloigné du numérique et en situation d'exclusion. Le livret d'accompagnement et les permanences leur permettra d'être plus acteurs dans leurs démarches, de les comprendre et les maitriser et ainsi d'être moins dépendants des services publics saturés, des travailleurs sociaux parfois indisponibles et plus globalement d'acquérir un plus grand degré d'autonomie face à leurs démarches.

L'impact social positif du projet est ainsi indéniable.

RÉSULTATS ATTENDUS

La création et la mise à disposition des équipes psycho-sociales et juridique du CCEM d'un livret d'accompagnement prêt à l'emploi au moment de la prise en charge des victimes.

La tenue d'environ 10 permanences, permettant d'accompagner une vingtaine de bénéficiaires dans la réalisation de leurs démarches.

COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL? QUELLES ACTIONS POURRAIENT ETRE MISES EN ŒUVRE?

En plus d'être un outil prêt à l'emploi pour les personnes accompagnées et les professionnel.le.s du CCEM, le modèle du livret sera conservé et pourra être modifié au fil des années, en fonction des évolutions possibles chez les institutions rencontrées par les personnes accompagnées, dans les démarches d'accès aux droits et dans les besoins du public.

01.04.2021 3



Le modèle pourra également être partagé auprès d'autres associations partenaires spécialisées sur la traite et dont les bénéficiaires peuvent rencontrer des besoins similaires.

QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS OU INDIRECTS DU PROJET ?

Bénéficiaires direct.e.s : les personnes accompagnées par le CCEM

<u>Bénéficiaires indirect.e.s</u> : les travailleuses sociales et juristes du CCEM et (dans le cas du livret), les professionnel.le.s d'autres structures et intervenant dans l'accompagnement des bénéficiaires du CCEM

MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANT.E.S

Le projet débutera par la co-rédaction d'une note de cadrage pour les deux missions (livret et permanences), sur la base d'une proposition de l'équipe projet (Pôle Psycho-social et chargée de développement). Les étudiant.e.s seront pleinement associé.e.s à la définition des grandes étapes de travail, du calendrier, la répartition des tâches entre membres et de la fréquence des réunions, de manière à également prendre en compte les périodes d'examens.

La note de cadrage finalisée sera transmise à la Direction de la Vie Étudiante et signée par les parties prenantes. Les étudiant.e.s engagé.e.s sur le projet seront amenés à signer une charte de confidentialité.

Dans tous les cas, les deux missions seront organisées selon les temporalités suivantes :

- 1- Le livret d'accompagnement :
- Temps d'observation et participation par les étudiant.e.s à des réunions d'équipe et de pôle, présentation par l'équipe salariée des démarches d'accompagnement, des outils préexistants et des difficultés rencontrées
- Sessions collectives de travail avec les membres du CCEM pour l'élaboration du plan du livret
- Temps de travail continu sur la base d'un rétroplanning et de rendus par étapes jusqu'à l'impression du livret
- 2- Les permanences d'aide aux démarches d'insertion :
- Temps d'observation et participation par les étudiant.e.s à des réunions d'équipe et de pôle, présentation par l'équipe salariée des démarches d'accompagnement, des postures professionnelles à adopter et détermination des démarches à réaliser lors des permanences
- Mise en place des permanences
- Adaptation des permanences selon besoins

01.04.2021 4